

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 26 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 mai 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme OTTAVY, M. BALZANO, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. CANEGGIANI, Mme CORTICCHIATO, Adjoint au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme PIETRI-MISTRE, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. CERVETTI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M. DIGIACOMI, Mme RIERA, Mme SANGUINETTI, M. CASASOPRANA, Mme FATTACIO, M. FILIPPI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA	à	M. PAOLINI
Mme SICHİ	à	M. VOGLIMACCI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme FERRI-PISANI	à	M. DIGIACOMI

Etaient absents :

M. GOMILA, M. PIERI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	42
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Mai 2014

Délibération N°2014 /149

Acquisition de plusieurs emprises à détacher de la parcelle cadastrée section BR n°329 dans le cadre de l'aménagement du secteur de Biancarello.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'amélioration du cadre de vie des habitants du secteur de Biancarello passe par la réalisation de plusieurs opérations : élargissement du chemin de Biancarello pour rétablir, de manière sécurisée, le double sens de circulation, création de liaisons piétonnes et aménagement des terrains communaux situés en face de l'Aghja.

La réalisation de ces projets nécessite la mobilisation d'emprises foncières appartenant à la copropriété Sainte Cécile (parcelle cadastrée section BR n°329 d'une contenance de 7144m²).

Les négociations foncières menées avec les copropriétaires ont porté sur les emprises suivantes :

1. Environ 33m² pris en bordure de voie pour l'élargissement du chemin de Biancarello.
2. Environ 120m² pour la création d'une liaison piétonne entre le chemin de Biancarello et l'avenue Kennedy.

La Ville projette de créer une liaison piétonne entre le chemin de Biancarello et l'avenue Kennedy dont le tracé passe notamment par la copropriété Sainte Cécile. Ce cheminement, qui existe de fait en partie déjà et qui fait l'objet d'une réserve au PLU, permettrait aux piétons de rejoindre rapidement Kennedy et le groupe scolaire Saint Jean depuis Biancarello.

France Domaine a évalué ces emprises à **180 €/m²**, soit un total de 27 540 € (5 940 € pour 33m² et 21 600 € pour 120m²).

3. Environ 160m² à usage de bassin.

La copropriété possède un bassin en bordure de voie qui n'est pas entretenu et qui peut engendrer des nuisances pour le quartier. La Ville a proposé de récupérer cet ouvrage et de l'aménager pour, d'une part, limiter les risques sanitaires liés à la stagnation de l'eau et, d'autre part, avoir plus de latitude dans l'élargissement du chemin de Biancarello (augmentation de la visibilité pour la sortie sur la voie des riverains).

France Domaine a évalué cette emprise à **60 €/m²**, soit 9 600€ pour 160m².

Les emprises définitives seront arrêtées par un géomètre expert.

Ces points ont été soumis au vote des copropriétaires lors de la dernière assemblée générale qui s'est déroulée le 17 avril 2014 et ont été approuvés.

Considérant l'opportunité pour la Ville d'acquérir à l'amiable des emprises permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants du secteur de Biancarello,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- de se prononcer sur l'acquisition d'environ 33m² pris sur la parcelle BR329 en bordure de voie pour l'élargissement du chemin de Biancarello au prix de 180€/m² (soit 5 940 €) ;

- de se prononcer sur l'acquisition d'environ 120m² pris sur la parcelle BR329 pour la création d'une liaison piétonne entre le chemin de Biancarello et l'avenue Kennedy au prix de 180€/m² (soit 21 600 €) ;
- de se prononcer sur l'acquisition d'environ 160m² à usage de bassin pris sur la parcelle BR329 au prix de 60€/m² (soit 9 600 €) ;
- de se prononcer sur l'autorisation à donner à Monsieur le Député-Maire pour entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ces acquisitions et signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014 de la commune, Chapitre 21, Article 2118.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Christian BALZANO, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de réaménagement du chemin de Biancarello,

Vu les estimations de France Domaine n° SEI 13/026 du 13 février 2013 et n° SEI 2013-004V0260 en date du 20 août 2013,

VU le procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence Sainte Cécile, Considérant l'opportunité pour la Ville d'acquérir à l'amiable des emprises permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants du secteur de Biancarello,

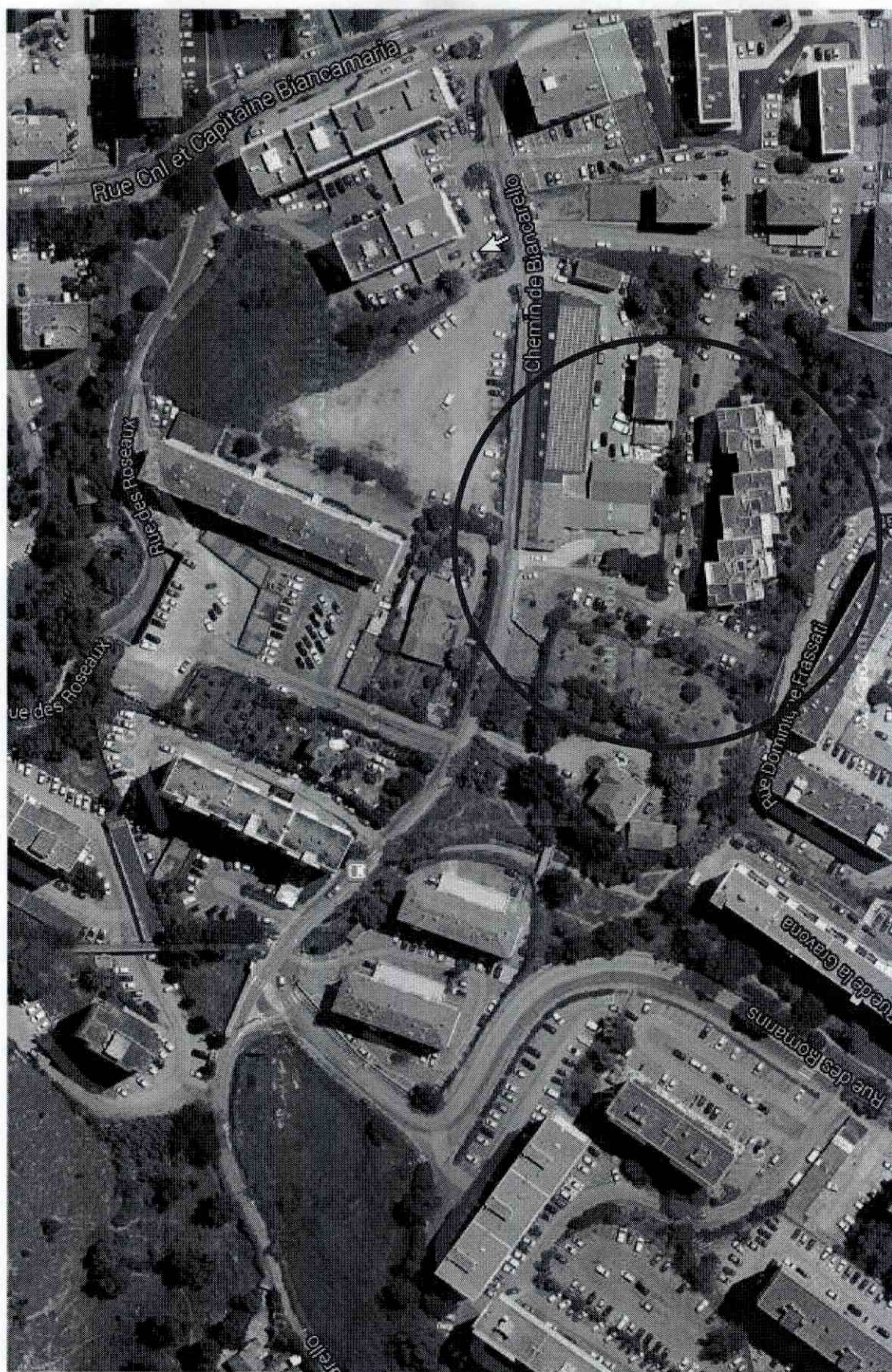
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 mai 2014,

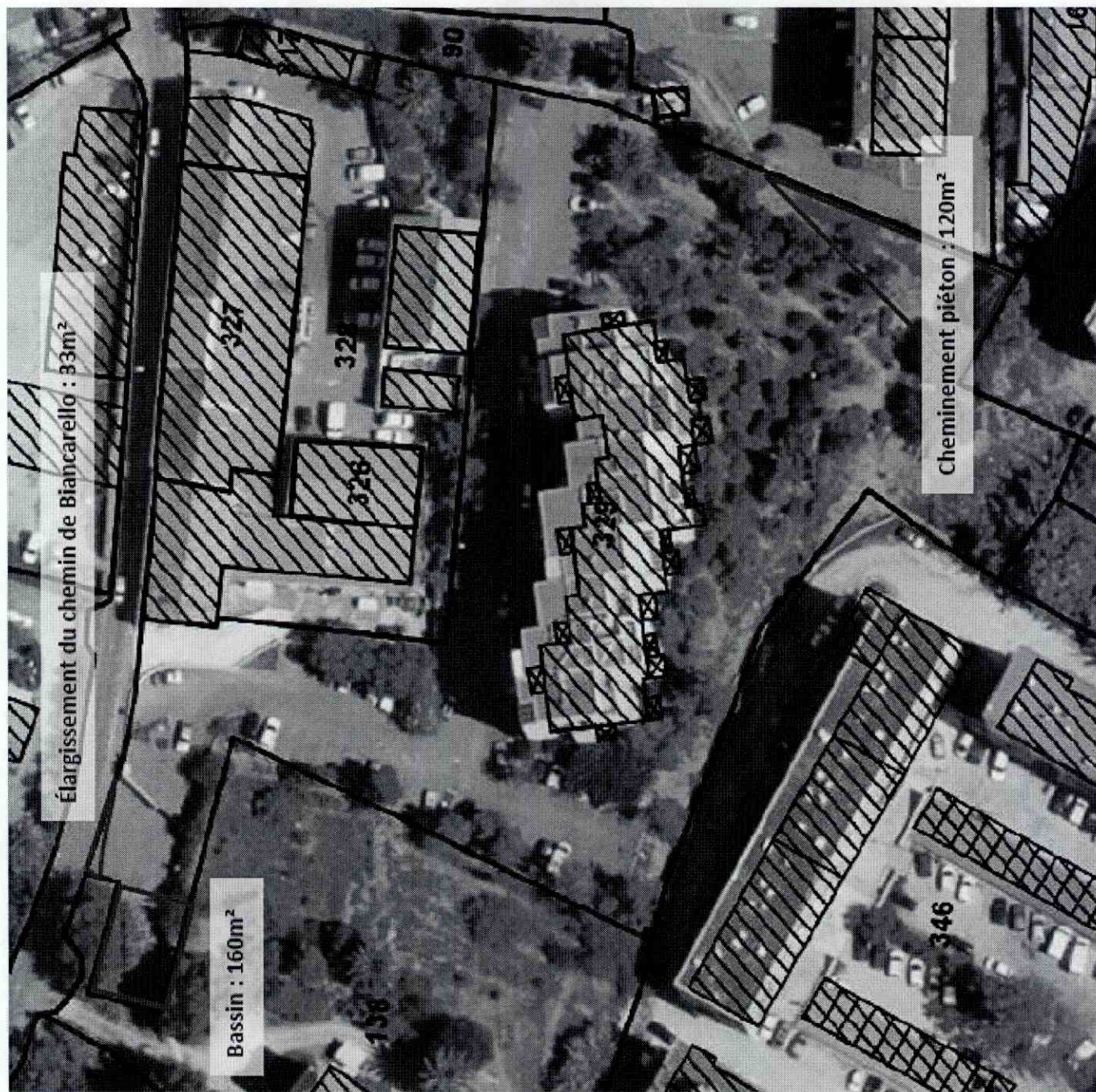
APPROUVE

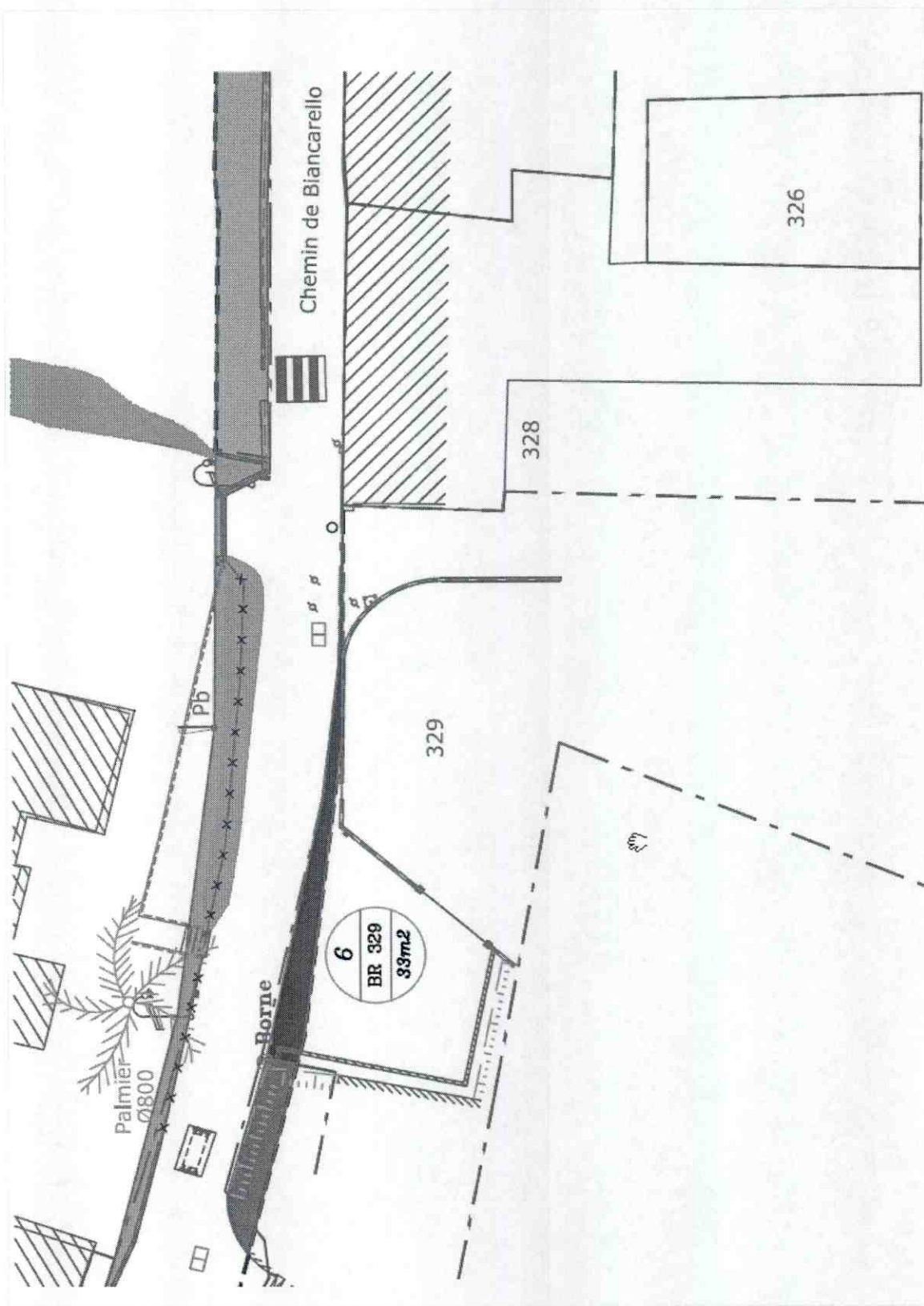
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- l'acquisition d'environ 33m² pris sur la parcelle BR329 en bordure de voie pour l'élargissement du chemin de Biancarello au prix de 180€/m² (soit 5 940 €) ;
- l'acquisition d'environ 120m² pris sur la parcelle BR329 pour la création d'une liaison piétonne entre le chemin de Biancarello et l'avenue Kennedy au prix de 180€/m² (soit 21 600 €) ;
- l'acquisition d'environ 160m² à usage de bassin pris sur la parcelle BR329 au prix de 60€/m² (soit 9 600 €) ;

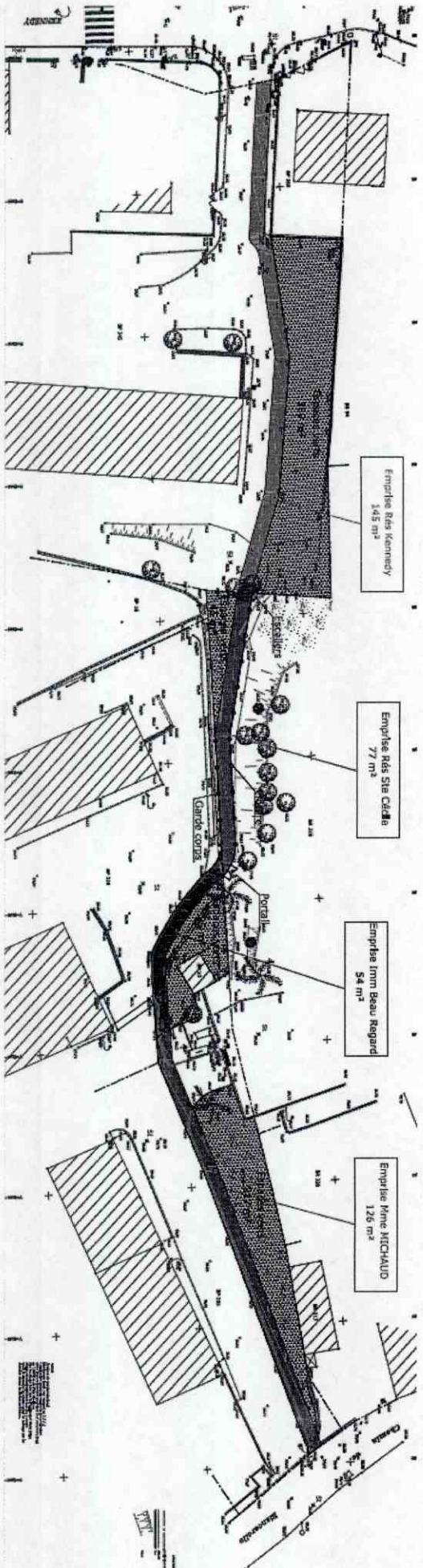
Plan de situation







Cheminement piéton



AUTORISE Monsieur le Député-Maire

à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ces acquisitions et signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014 de la commune, Chapitre 21, Article 2118.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent Marcangeli
Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140526-2014_149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2014

Publication : 03/06/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

